

Le 18 Novembre 20

Monsieur Victor Terenas du Montcau
Administrateur Délégué de la
Compagnie Galicienne de mines
à Libitz.

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de
votre lettre du 17/11 ainsi conçue :

„ Nous avons l'honneur de vous confirmer notre
entretien relatif à vos appointements qui, à
partir du mois de septembre 1920, seront calculés
de la manière suivante :

1° Votre appointement fixe pour chaque mois sera
égal à la contre-valeur en marks polonais de
la somme de mille cinq cent cinquante francs
français, contre-valeur calculée d'après le cours
moyen officiel du franc français à la bourse
de Varsovie le dernier jour du mois. A compte
sur ce traitement fixe vous prélèverez à
Libitz une somme mensuelle de 30 000 (trent
mille) marks polonais, le solde vous sera payé
au moyen d'un chèque sur Oriconne, en
marks polonais, établi à Paris.

2° Votre prime sur l'accroissement du tonnage
vendu par fer et par voiture au delà de
dix mille tonnes par mois sera égal à la
contre-valeur en marks polonais, calculée comme
au 1^{er}, de la somme suivante :

a) jusqu'au 30 Juin 1921, prime de deux centimes français par tonne vendue mensuellement au dessus de dix mille tonnes.

b) à partir du 1^{er} Juillet 1921, la prime se composera, par tonne vendue mensuellement au dessus de dix mille tonnes, de un centime français, pour les premières six mille tonnes plus trois centimes français pour les six mille tonnes suivantes.

Lorsque le tonnage vendra mensuellement atteindre vingt deux mille tonnes, il y aura lieu de faire une nouvelle convention de prime, celle-ci devant alors être basée sur les bénéfices.

La prime sur le développement du tonnage vendu sera calculée chaque mois et payée en même temps que le solde de votre traitement fixe.

Vous aurez donc à envoyer chaque mois à Paris les éléments nécessaires pour ces calculs.

Le présent mode de calcul de vos appointements s'applique à partir du mois de septembre 1920 et sera être révisé en cas de modification au système monétaire actuellement en vigueur en Pologne.

avec laquelle je suis bien d'accord.

Le Capitaine Secret Mouren

Sibirie le 18 novembre 1920.